

# CRIMES DÉCLARÉS PAR LA POLICE

## AU CANADA, 2021



Crimes qui ont contribué à la variation de l'IGC en raison de leur volume et de leur gravité

TYPE D'INFRACTION TAUX

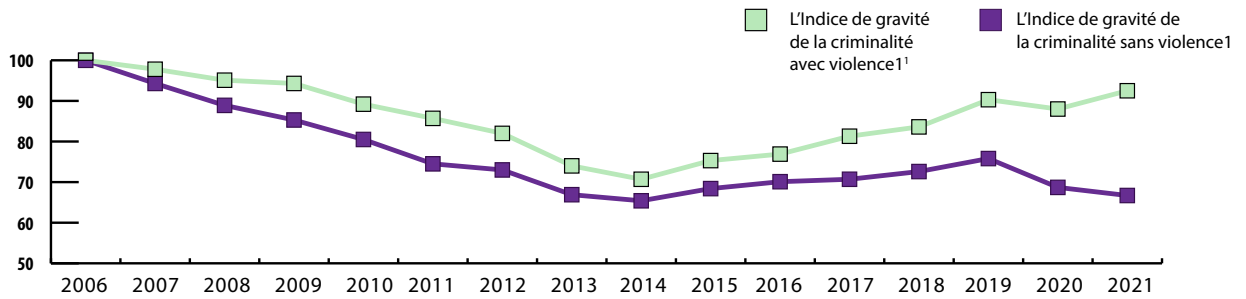
Introduction par effraction **-10 %**

Agression sexuelle (niveau 1) **+18 %**

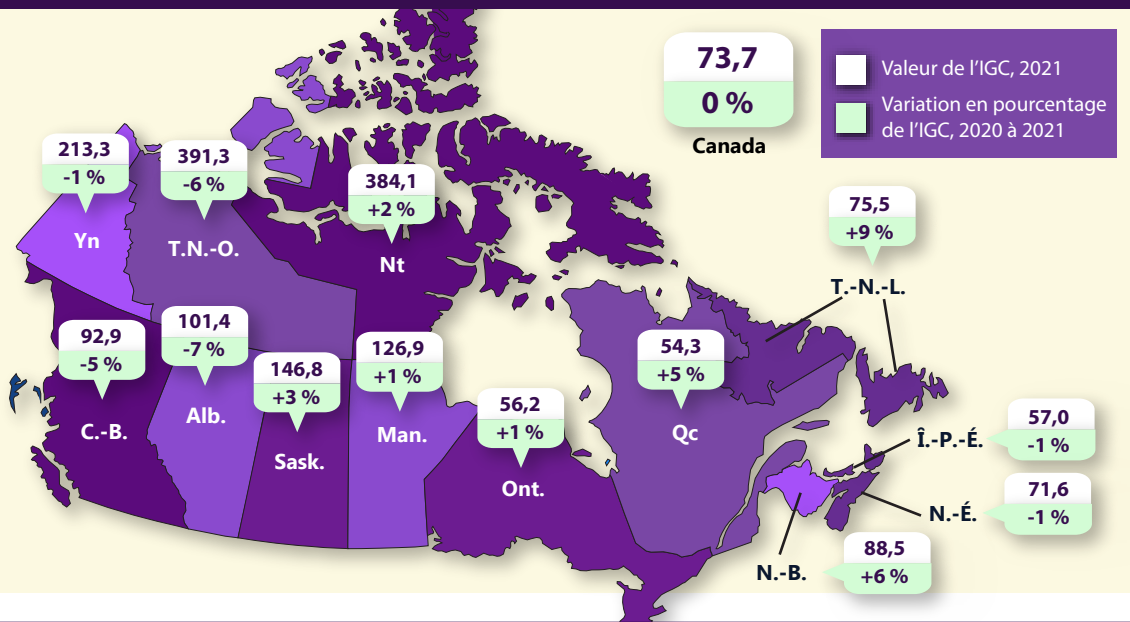
Vol de 5 000 \$ ou moins **-4 %**

Vol qualifié **-5 %**

La hausse des crimes violents déclarés par la police et la baisse continue des crimes sans violence reflètent l'évolution de la nature de la criminalité en général au Canada en 2021



En 2021, des variations de l'IGC ont été observées dans les provinces et les territoires



**3 360** crimes motivés par la haine

Le nombre de crimes haineux déclarés par la police a **augmenté de 27 %** pour s'établir à **3 360 affaires**. Les crimes motivés par la haine ciblant la religion (y compris les religions juive, musulmane et catholique) et l'orientation sexuelle sont à l'origine de la majeure partie de la variation observée à l'échelle nationale.

En 2021, **788** personnes ont été victimes d'un homicide au Canada, soit **29** de plus qu'en 2020



Le taux d'infractions liées aux opioïdes déclarées par la police (à l'exception de l'héroïne) a augmenté de **13 %** en 2021. Parmi toutes les infractions relatives à une drogue en particulier, les infractions liées aux opioïdes sont les seules à avoir augmenté au cours des deux premières années de la pandémie.



Le taux de criminalité en milieu urbain<sup>3</sup> a diminué de **11 %** de 2019 à 2021, y compris une baisse de **16 %** des crimes contre les biens. Au cours de la même période, le taux de criminalité global en milieu rural a augmenté de **1 %**, y compris une hausse de **7 %** du taux de crimes avec violence.

Régions métropolitaines de recensement ayant enregistré les **5 plus fortes hausses** et les **5 plus fortes baisses** de l'IGC

Les **5 plus fortes hausses** de l'IGC

Saguenay	+14 %
Moncton	+9 %
Belleville	+8 %
London	+7 %
Thunder Bay	+7 %

Les **5 plus fortes baisses** de l'IGC

Calgary	-9 %
Guelph	-8 %
Vancouver	-8 %
Edmonton	-8 %
Lethbridge et Brantford	-7 %

1. Le taux de criminalité permet de mesurer le volume de crimes, alors que l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) sert à mesurer le volume ainsi que la gravité des crimes. Pour déterminer la gravité d'un crime, on attribue un poids à chaque infraction en fonction des peines qui ont été effectivement imposées par les tribunaux de l'ensemble des provinces et des territoires. On attribue des poids plus élevés aux infractions plus graves et des poids moins élevés aux infractions moins graves. Par conséquent, les infractions plus graves ont une plus grande incidence sur les variations de l'IGC.

2. Exclut les personnes pour lesquelles l'identité de genre et l'identité autochtone (5 %) ou l'appartenance à une minorité visible (4 %) a été déclarée comme étant inconnue par la police. Le concept de population racisée est mesuré au moyen de la norme de « minorité visible ». Les taux sont calculés pour 100 000 habitants de chaque groupe de population, selon le sexe.

3. Les services de police urbains desservent un territoire dont la majorité de la population vit à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Les services de police ruraux et de petites villes desservent un territoire dont la majorité de la population vit à l'extérieur d'une RMR ou d'une AR.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2022  
Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-44593-9